

Concours d'Images Numériques pour jeunes de 15 à 25 ans - 2015 RÈGLEMENT



Centre de la Gravure et de l'Image imprimée
10, rue des Amours – 7100 La Louvière – tel 064/27 87 27
accueil@centredelagravure.be
www.centredelagravure.be

Miroir, mon beau miroir **De l'autoportrait au selfie**

Concours adressé aux jeunes de 15 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis au moins 1 an ou inscrits dans une école sur ce même territoire.

1. LE THEME DE LA 5^{EME} EDITION :

Miroir, mon beau miroir - De l'autoportrait au Selfie

Le besoin d'immortaliser sa propre image est aussi vieux que le monde. En ce début de XXI^{ème} siècle, apparaît le « Selfie » :

"Le Selfie est une photographie que la personne a prise d'elle-même, généralement avec un téléphone portable ou un smartphone, et téléchargée sur un réseau social."

Du miroir du XV^{ème} siècle au smartphone du XXI^{ème}, les avancées technologiques apportent aux artistes des moyens supplémentaires. Le selfie est-il un autoportrait sans intériorité ? L'autoportrait est-il pour vous plus que l'expression d'un excès de vanité ?

À l'aide de votre ordinateur et de ses divers logiciels, créez 3 images (ou 1 triptyque) qui vous ressemblent.

Proposez-nous une nouvelle forme d'autoportrait, celle de l'avenir !



2. LES PRIX

Les prix sont répartis en 2 catégories :

■ **les 15 – 18 ans : Prix de la Ministre de l'Enseignement obligatoire**

- **1^{er} Prix** **500 €**
- **2^{ème} Prix** **300 €**
- **3^{ème} Prix** **200 €**

■ **les 19 – 25 ans : Prix du Ministre de l'Enseignement supérieur**

- **1^{er} Prix** **600 €**
- **2^{ème} Prix** **400 €**
- **3^{ème} Prix** **300 €**

3. INSCRIPTION - FRAIS

Concours adressé aux jeunes de 15 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis au moins 1 an ou inscrit dans une école sur ce même territoire.

Infos complètes sur le site www.centredelagravure.be – page «Concours» - téléchargez le règlement. Inscrivez-vous [par le formulaire en ligne](#) avant le **5 avril 2015**.

Les frais d'inscription s'élèvent à **5,00 €** (frais administratifs non remboursables) par participation. Les candidats s'en acquittent

- par paiement avant **avant le 26 avril 2015** sur le compte n° **BE90 0682 0100 3932** avec la communication « NOM/Prénom + Concours images numériques 2012 : 15-18 ou 19-25 »
- ou au moment du dépôt des œuvres au Centre de la Gravure.

Un texte de quelques lignes de réflexion sur le thème ou sur la démarche peut être écrit dans le formulaire d'inscription.

4. PARTICIPATION ET DEPOT DES ŒUVRES

Les participants présentent **3 images numériques - ou 1 tryptique** - enregistrées sur clé USB ou CDRom et imprimées sur papier, carton, toile, plastique, etc, encadrées ou non...

On entend par « création d'une image numérique », toute création réalisée directement par un processus numériques OU utilisant un ou plusieurs procédés comme le dessin, la photo, le texte, le graphisme, ou autre, et retravaillée grâce à l'utilisation d'un logiciel. (Un dessin scanné n'est pas une création numérique)

Une seule participation par personne est autorisée, mais plusieurs créations peuvent se retrouver sur le même CD ou la même clé USB à **condition que ce soit clairement explicité sur le boîtier**.

Les visuels sont enregistrés en 2 formats :

- **en haute définition : format TIFF ou EPS, en RGB, 300 dpi**
- **ET en basse définition : JPG, 72 dpi.**

Les œuvres imprimées ainsi que les CD ou les clés USB seront déposés au Centre de la Gravure entre **le 7 et le 26 avril 2015, du lundi au vendredi entre 9h00 et 17h00**. Les images et supports peuvent également être envoyés par la poste aux risques et périls des participants.

Les nom et prénom des participants, ainsi que les titres des visuels, devront figurer lisiblement au dos des œuvres imprimées de la façon suivante :

<input type="checkbox"/> 15-18 ou <input type="checkbox"/> 19-25
Nom/prénom _____
Titre/œuvre : _____
Etabliss. Scolaire _____
_____ (facultatif)

Sur le CDRom ou la clé USB, les images seront nommées de la façon suivante :

15-18_nom-prenomduparticipant_titredelimage
ou
19-25_nom-prenomduparticipant_titredelimage

Les frais inhérents à la participation à ce concours sont à charge du participant (impression des œuvres, gravure sur CDRom, clé USB et frais d'envoi, etc....).

Les images imprimées et supports ne seront pas retournés aux participants, sauf demande expresse par mail : [bdbd@centredelagravure.be**](mailto:bdbd@centredelagravure.be).**

5. RESPONSABILITE ET DROITS D'AUTEUR

Les participants certifient que leurs images sont leurs propres créations et qu'elles ont été réalisées conformément au présent règlement. Les auteurs sont entièrement responsables de leurs images.

Aucune représentation illégale, contraire à la morale et/ou à l'éthique ne pourra être tolérée.

La participation au concours implique que les artistes accordent le droit au Centre de la Gravure de reproduire leurs œuvres dans toutes ses publications et sur son site internet, et à décentraliser l'exposition pendant une période de 2 ans. En cas d'utilisation des images par le Centre de la Gravure, le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné.

Les participants s'engagent, en cas de création dérivée, à obtenir le(s) abandon(s) de droits d'auteur du (des) artistes au(x) quel(s) ils ont emprunté tout ou partie d'une œuvre. Les participants doivent fournir le(s) nom(s) de(s) artiste(s), le(s) titre(s) de(s) œuvre(s) et la date de création de cette (ces) œuvre(s). En cas de contrefaçon découverte par la SABAM, les droits d'auteur réclamés seront à charge du participant contrefacteur. Cet engagement par écrit sera fourni lors du dépôt ou de l'envoi des images numériques au Centre de la Gravure (voir formulaire de [Participation](#)).

6. JURY POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX

Un jury désignera les 6 lauréats du concours (3 par catégorie). Il sera composé des représentants des Ministres concernés, d'infographistes et d'enseignants dans cette matière, ainsi que d'artistes de l'image, d'amateurs passionnés, de graphistes confirmés ou d'anciens lauréats.

Les décisions du jury sont sans appel. Les participants seront avertis par courrier électronique de la sélection.

Les lauréats verront une ou plusieurs de leurs œuvres faire l'objet d'une parution sur le site du Centre de la Gravure : www.centredelagravure.be

7. EXPOSITION ET ÉDITION

Le jury sélectionnera également les œuvres qui seront présentées dans l'exposition qui se tiendra au Centre de la Gravure **du 30 mai au 6 septembre**, en même temps que notre exposition : [De Picasso à Jasper Johns – L'Atelier d'Aldo Crommelynck](#)

Les artistes sélectionnés pour l'exposition seront prévenus par courrier électronique.

Une page **FaceBook** sera créée à cette occasion, et présentera les images sélectionnées pour l'exposition.

8. REMISE DES PRIX

Elle se fera au Centre de la Gravure, en présence de la Ministre de l'Enseignement obligatoire ou de son représentant, du Ministre de l'Enseignement supérieur ou de son représentant et du Jury, lors du vernissage de l'exposition des œuvres retenues au concours, **le vendredi 29 mai** à 19h.

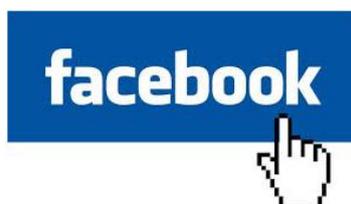
9. CALENDRIER

Envoi du formulaire d'inscription	:	avant le 5 avril 2015
Paiement de l'inscription (5,00 €)	:	avant le 26 avril 2015
Dépôt des images	:	entre le 5 avril et le 26 avril 2014 <i>du lundi au vendredi entre 9h et 17h</i>
Attribution des prix	:	le 29 mai 2015
Exposition « De l'autoportrait au Selfie »	:	du 30 mai au 6 septembre 2015

[>>> INSCRIPTION EN LIGNE](#)

RENSEIGNEMENTS – REGLEMENT COMPLET :

www.centredelagravure.be – page « Concours »



RESPONSABLE DU PROJET :
BENEDICTE DU BOIS D'ENGHIEN
064/27 87 25 – bdbd@centredelagravure.be

RÉFLEXIONS ...

***Quel message veulent révéler les internautes via les selfies ? Sont-ils créatifs ?
Peuvent-ils le devenir quand s'y mêlent une intention artistique, un discours,
un dispositif ?***

■ De l'autoportrait au **Selfie** (voir l'autoportrait à travers l'histoire ci-après)

Le besoin d'immortaliser sa propre image est aussi vieux que le monde. Jadis réservé à la peinture, la gravure ou la sculpture, l'autoportrait s'est généralisé avec l'arrivée de l'argentique. Les photomaton sont emblématiques d'un autre moment clé de cette histoire : la photo dite « *d'identité* » représentant le *Moi social*.

Avec l'idée bizarre de doter les téléphones portables d'un appareil photo, l'autoportrait devient possible pour tous et tout le temps. Le « *Selfie* » est né (diminutif de "*self-portrait*" -autoportrait en anglais). En 2013, le mot entre dans le langage courant ainsi que dans le très prestigieux *Oxford English Dictionary*, entre *selfhood* (« individualisme ») et *selfish* (« égoïste »). Tout un symbole !

Si le selfie et l'autoportrait sont tous deux des représentations de soi par soi, l'image que nous voulons donner de nous-mêmes, l'évaluation que l'on se fait de ses qualités et de ses défauts, l'amalgame de ce que l'on est et de ce que l'on veut être, ils s'opposent totalement dans leur mode opératoire.

■ Le **Selfie**, portrait de soi narcissique, ou outil d'échange social et de construction identitaire ?

Narcisse ne voyait que lui-même, ne cherchait pas d'interaction et n'aurait probablement jamais mis son portrait sur Facebook, ni pratiqué le *selfie*. Mais alors, le *selfie* est-il le contraire du narcissisme ? Pour certains observateurs, il n'est pas fait pour être regardé, mais pour être partagé en temps réel, pour faire signe, pour communiquer un moment intime, une humeur, une localisation géographique, ... Souvent solitaire dans sa conception, mais aussi réalisé à deux ou plus - le *groufie* - si affinité, le *selfie* n'a pas d'autre intention que d'être une monnaie d'échange sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'un geste social qui permet d'être soi-même tout en ressemblant à ceux/celles qu'on admire et de se rassurer en l'inscrivant dans un lien avec les autres, de façon ludique, assumée et surtout dédramatisée. « *Ça booste le moral* » ! Les codes adoptés par les jeunes surjouent la proximité relationnelle et sont des signes de ralliement : les poses, les lèvres tendues, le geste montrant l'appareil, la superposition du réalisateur et de sa mise en scène. A l'inverse, les *uglies* (*ugly* = moche) sont publiées par des internautes qui n'hésitent pas à s'enlaidir et se ridiculiser, parant ainsi au risque de subir la critique blessante ou le retour négatif d'un public sans pitié.

■ Dans l'art

Symbole du succès de cette pratique générationnelle, le phénomène n'a pas échappé au monde de l'art. **Xavier Cha** expose ses "*selfies désincarnés*" à la 12^{ème} Biennale d'art contemporain de Lyon en 2013, une série d'autoportraits déshabillés. La même année, la première exposition de *selfies* s'est ouverte à Londres dans le cadre du *Salon de l'image artistique contemporaine* : ***The National #Selfie Portrait Gallery***. Une vingtaine d'artistes ont exposé un panel de vidéos de trente secondes maximum, avec pour seul thème le *selfie*.

Lancé en janvier 2014 sur Twitter par *Culture Themes*, un collectif international de professionnels du monde de l'art, le ***Museum Selfie Day*** invite les visiteurs du monde entier à se prendre en photo devant une œuvre d'art et à poster le résultat sous *#museumselfie*.

En mai 2014, on estimait à 62 millions le nombre de personnes ayant publié une photo avec le hashtag #selfie.